



Ville de
Saint-Tropez

Compte rendu Conseil municipal

Le 24 septembre 2012

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vendredi 21 septembre à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le vendredi 14 septembre 2012

Présents :

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTITUITO, M. GIRAUD, Mme ANSELMi, M. BOUMENDIL, Mme SERDJENIAN, Adjointes,

M. PREVOST-ALLARD, Mme GIBERT, M. PETIT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. PERVES, Mme BROCARD, M. PERRAULT, M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

Mme CHAIX à M. RESTITUITO

Mme CASSAGNE à Mme ANSELMi

M. HAUTEFEUILLE à M. GUIBOURG

Mme COURCHET à M. PEPINO

Absents :

Mme FAYARD

Mme PAPAZIAN

M. CARBONEL

Monsieur Laurent PETIT est désigné
Secrétaire de séance

2012 / 206

Election d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur Laurent PETIT est élu Secrétaire de Séance à l'**UNANIMITE**.

2012 / 207

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 6 septembre 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 6 septembre 2012.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2012 est adopté à l'**UNANIMITE**.

2012 / 208

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Oui les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2011/144 du 30 juin 2011,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2012 / 209

Musée d'histoire maritime de la Citadelle. Contrat de dépôt avec le DRASSM (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines)

**Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du contrat de dépôt du DRASSM pour le Musée d'histoire maritime de la Citadelle qui est soumis en annexe et après en avoir délibéré :**

1. APPROUVE les clauses et conditions du contrat de dépôt du DRASSM pour le Musée d'histoire maritime de la Citadelle ;

2. AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et à signer ledit contrat.

VOTE : *Unanimité*

2012 / 210

Concession d'aménagement de la dalle des Lices, du Couvent et de l'ancien hôpital. Annulation de la délibération 2012/44 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 au traité de concession. Autorisation à Monsieur le Maire de signer un avenant n° 4 rétablissant Kaufman et Broad Provence en tant que titulaire du traité de concession du 22/8/2011.

Le Conseil municipal,

VU le courrier de Maître ORON en date du 11 septembre,

VU la demande conjointe de la société Kaufman et Broad Provence et la SNC Kaufman et Broad Promotion 3 en date du 12 septembre 2012,

Et après en avoir délibéré,

1. **ANNULE** la délibération n° 2012/44 portant sur l'avenant n° 2 au traité de concession qui autorisait la cession du traité à la SNC Kaufman et Broad Promotion 3,
2. **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 4 qui rétablit la Société Kaufman et Broad Provence comme titulaire du traité de concession,
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer l'avenant n° 4 au traité de concession.

VOTE : *22 pour*
 4 contre (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)

2012 / 211
Modification de l'avenant n° 3 au traité de concession du 22/08/2011 par un avenant n° 5.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 5 ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer l'avenant n° 5 au traité de concession ;
3. **DIT** que les autres termes de l'avenant n° 3 restent inchangés.

VOTE : *22 pour*
 4 contre (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)

2012 / 212
Concession d'aménagement de la dalle des Lices, du Couvent et de l'ancien hôpital. Modification des délibérations relatives aux transactions (acquisitions/cessions/baux) avec la société Kaufman et Broad Promotion 3 au profit de la société Kaufman et Broad Provence.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **MODIFIE** les délibérations n° 2011/248, 2011/249, 2011/253, 2012/47, 2012/48 ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la concession d'aménagement dalle des Lices Couvent Hôpital avec la SARL Kaufman et Broad Provence sans condition résolutoire ;
3. **DIT** que les prix de vente et les redevances seront payés à la signature des actes authentiques ;
4. **INSCRIT** les recettes et les dépenses aux articles et chapitres correspondants du budget communal.

VOTE : *22 pour*
 4 contre (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)

2012 / 213

Création d'un columbarium au cimetière marin. Autorisation de signature de la déclaration préalable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents à la Déclaration Préalable relative aux travaux de création du Columbarium.

VOTE : *Unanimité*

2012 / 214

Avenant à la convention triennale avec la Société Nautique de Saint-Tropez pour l'organisation des « Dragon Saint-Tropez 2012 ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention triennale à intervenir entre la Commune et la Société Nautique de Saint-Tropez pour l'organisation de la manifestation « Dragon Saint-Tropez ».

VOTE : *Unanimité*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 h.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI